

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 20 septembre 2022 à Ribaute-les-Tavernes

Comme de coutume depuis le rapprochement entre le Syndicat des Forestiers Privés (FRANSYLVA 30) et le Groupement de développement forestiers (GDF 30), ce dernier étant considéré comme le bras technique du Syndicat, Syndicat et Groupement ont tenu l'un après l'autre leur CA spécifique en examinant au préalable les points communs aux deux structures.

Ainsi, le 20 septembre 2022 au Foyer Socio-Culturel et Sportif de Ribaute-les-Tavernes, après l'examen des sujets communs au Syndicat et au GDF, s'est déroulé le Conseil d'administration du Groupement de Développement Forestier Gardois

Etaient présents : Marie-Claude BERJAMIN, Jony BRES, Georges BRUN, Bernard CABANNES, Jean CHAMBON, Isabelle CORRE, Daniel DEMATEIS, Jean-François DROMEL, Jean-Claude FONZES, Francis MATHIEU, Marc MAZERT, Jean-Marc NOUGUIER, Robert SOULIER, conseillers syndicaux.

Ainsi que : Patricia ORTIZ, secrétaire-comptable du Syndicat et du GDF, et Astrid de MONTBRON, technicienne forestière du Syndicat et du GDF.

Excusés : Bertrand de BERNIS-CALVIERE (pouvoir à Francis MATHIEU), Jeannine BOURRELY (pouvoir à Jean-François DROMEL) et Béatrice DELGADO (pouvoir à Jean Chambon), conseillers syndicaux, ainsi que Christine BOYER (invitée), technicienne forestière du CRPF pour le Gard.

Le Président du Syndicat, Francis MATHIEU, débute la séance à 14h en remerciant les présents et fait part des excuses des absents. Il excuse également M. Gilles MARTINEZ, responsable de la société Avivé, invité à ce Conseil d'Administration pour y présenter sa structure. Puis il passe à l'ordre du jour qui comporte d'abord les sujets communs au Syndicat et au GDF.

Sujets communs au Syndicat et au GDF

Le Président du Syndicat, Francis MATHIEU, débute la séance à 14h en remerciant les présents et fait part des excuses des absents. Il excuse également M. Gilles MARTINEZ, malade, responsable de la Société Avivé, invité à ce Conseil d'Administration pour y présenter ses propositions pour écouler les bois issus des taillis de châtaignier dépérissant. Sur proposition de Jean-François DROMEL, sa rencontre est remise à plus tard et sans doute dans le Viganais. Ensuite, Francis MATHIEU passe à l'ordre du jour qui comporte d'abord les sujets communs au Syndicat et au GDF.

1. Point financier

Le Trésorier, Robert SOULIER, présente la situation comptable jusqu'en août 2022. Le résultat actuel affiche un déficit de 11 500 € par rapport au résultat de 2021 à la même époque. Les recettes encaissées cette année sont : environ 25 000€ de cotisations (525 adhérents), 10 000 € de subvention du Conseil Départemental

(10 000 € étant versés en fin d'année), 1 000 € de la ville de Nîmes pour le suivi du Clos Gaillard, 4 500 € d'Alès-Agglomération pour les actions en faveur des associations forestières du territoire, 5 220 € du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes pour le film « Entreprendre pour soi et les générations futures », 150 € de la Mairie de Ribaute-les-Tavernes.

Robert SOULIER précise que les bases de cotisations augmentant à partir de 2023 (décision prise lors de la dernière AG) et le projet LEADER se terminant en juin 2023 (versement du solde), le bilan comptable conforté des deux structures devrait retrouver un certain équilibre l'année prochaine.

Jean-François DROMEL s'inquiète cependant du déficit affiché depuis deux ans même si les « réserves » des deux organismes vont permettre de franchir sans encombre cette mauvaise passe. Il fait part de la récente réunion Leader au Vigan qui a abouti à la constitution de 5 groupes de réflexion qui devraient apporter des idées de projets. Il faudra voir comment le GDF peut s'y impliquer.

Marc MAZERT annonce qu'une piste de financement de projet pourrait être saisie auprès du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, ceux-ci cherchant des sites pilotes pour mener des projets d'études pour conjuguer écologie et paysage dans le cadre du Plan de Paysage et Transition Énergétique. Une réunion sera à prévoir avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon pour préciser leurs attentes.

2. Debriefing de l'Assemblée Générale du 21 juin à Saint-Siffret

Francis MATHIEU rappelle que plusieurs raisons nous ont contraint à fixer l'Assemblée Générale 2022 en milieu de semaine au mois de juin. En même temps, c'était un coup d'essai pour voir si nous pouvions sortir de notre habitude des AG en fin de semaine. Nous avons joué de malchance car le jour de notre AG 2022 (21 juin), FIBOIS (l'interprofession régionale) tenait également son AG et donc toutes les personnalités de la filière forêt-bois s'y trouvaient. De plus, Mme la Préfète avait organisé ce jour-là une importante réunion qui a mobilisé les chefs de services (de la DDTM notamment) qui auraient pu participer à notre AG. Pour la première fois, notre AG s'est donc tenue sans représentant de l'Etat. Étaient cependant présents Mr Michael FOUREL, directeur de la SAFER du Gard, et Mr Ludovic PERRAUD, directeur de la Coopérative FPLG, tous deux étant intervenu sur l'actualité concernant leur domaine d'activités. Il sera donc préférable pour l'année prochaine de revenir au choix d'un vendredi ou d'un samedi. Côté positif, nous avons eu la confirmation que les lieux emblématiques (c'était le cas à Saint-Siffret aussi bien pour la demeure qui nous a accueilli que pour la forêt visitée l'après-midi) sont très appréciés des participants/tes. De plus, le film réalisé par le GDF « Entreprendre pour soi et les générations futures », diffusé lors de l'Assemblée Générale a reçu un très bon accueil.

3. Election des bureaux

Francis MATHIEU rappelle que l'AG du 21 juin 2022 a reconduit à l'unanimité tous les membres à l'exception de Roger MENETRIER qui n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat.

Sont élus à l'unanimité moins une voix :

- **Syndicat** : Francis MATHIEU, président – Jean-François DROMEL, Jeannine BOURRELY, Isabelle-CORRE, Jean-Marc NOUGUIER, Bernard CABANNES, Daniel DEMATEIS, Marc MAZERT et Bertrand de BERNIS, vice-présidentes/ts – Secrétaire : Marie-Claude BERJAMIN – Trésorier : Robert SOULIER
- **GDF** : Jean-François DROMEL, président – Francis MATHIEU, Jeannine BOURRELY, Isabelle-CORRE, Jean-Marc NOUGUIER, Bernard CABANNES, Daniel DEMATEIS, Marc MAZERT et Bertrand de BERNIS, vice-présidentes/ts – Secrétaire : Marie-Claude BERJAMIN – Trésorier : Robert SOULIER

Sujets spécifiques au GDF

Le président du GDF, Jean-François DROMEL, passe à 14h30 à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration du GDF.

1. Approbation du PV du Conseil d'administration du 16 mai 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Avancement des actions techniques dans lesquelles le GDF est partenaire ou prestataire

21. Projet LEADER « Gestion durable des forêts Cévenoles : mobilisation des propriétaires et chantiers-tests de récolte de bois ».

Astrid de MONTBRON précise que 45 CBPS ont été réalisés sur les 60 prévus. Il reste un an pour réaliser les 15 derniers.

Quant aux chantiers-tests réalisés chez Jean-Claude FONZES (Branoux-les-Taillades) et avec son efficace concours, celui concernant le rangement des rémanents (résultant de la coupe d'un taillis de châtaignier dégradé) est réalisé tandis que celui concernant le traitement des rémanents (issus d'une coupe d'éclaircie dans une futaie de pin maritime) il sera réalisé au cours de l'hiver 2022/23. Par ailleurs, les sondes positionnées sur le terrain (afin de mieux comprendre « le chemin de l'eau ») sont relevées mensuellement avec l'aide de Pierre-Alain AYRAL, enseignant-chercheur au CNRS de Saint-Christol-les-Alès.

22. Clos Gaillard / Vallon des chênes.

Nous sommes toujours en attente de l'Ordre de Service de la part des Services techniques de la Ville de Nîmes pour le repérage des chênes introduits dans les différentes placettes du Vallon des Chênes, un certain nombre d'entre eux étant en concurrence avec la végétation spontanée, les autres méritant un détournement afin de permettre plus clairement leur localisation. Le repérage effectué par un jalon/chêne introduit, les ouvriers des Services techniques de Nîmes devraient effectuer le débroussaillage de l'ensemble. A suivre.

3. Les réunions techniques du GDF

31 - Secteur du Viganais.

Le 9 juin (matinée) s'est déroulée la réunion technique « A la découverte de la filière bois / visite de deux scieries ». La trentaine de participants a visité l'Entreprise UFV à Molières-Cavaillac (scierie la plus importante du département) ainsi que la scierie mobile de M. Granier à Roquedur.

32 – Autres Secteurs

Deux autres réunions sont prévues à l'automne.

Pour le Secteur des Garrigues, une réunion technique est prévue le 21 septembre à Carnas chez M. Michel POMAREDE, l'un de nos adhérents. Il y sera question de biodiversité, de paysage, d'arboretum dans la colline...

Pour le Secteur des Cévennes Alésiennes, la réunion technique se déroulera dans le regroupement forestier du Mas Roussel (Le Martinet) dont Béatrice DELGADO est l'un des principaux membres. L'objectif de la réunion sera de montrer comment une forêt, notamment peuplée de pins maritimes, laissée en déshérence depuis plus de 50 ans, peut être progressivement reprise en main pour lui permettre de jouer pleinement ses rôles de production, environnementaux, paysager, social...

4. Les Escapades Nature

Après la sortie organisée dans la forêt de Bannières (Saint-Jean-du-Gard), le 6 mai, sur le thème « La forêt, comment ça pousse ? » ayant rassemblé une douzaine de participants, une nouvelle « escapade » s'est déroulée le 20 mai au Clos Gaillard à Nîmes sur le thème des « pouvoirs bienfaisants de la forêt ». Animée par Francis MATHIEU, elle a rassemblé une quinzaine de personnes.

Sur le même thème, deux autres « escapades », animées par Bernard CABANNES, se sont déroulées les 15 juillet et mercredi 17 août à Saint-André-de-Valborgne avec une douzaine de personnes à chaque fois.

Toujours sur le même thème, une autre « escapade » aura lieu le 30 septembre toujours au Clos Gaillard.

Rappelons que ces « escapades nature » sont portées par le Conseil départemental (Gard – Tourisme).

5. Subventions de la ville de Nîmes (Clos Gaillard) et d'Alès Agglomération

Suite aux explications du Président, le conseil est d'accord pour demander une subvention de 1 000 € à la ville de Nîmes pour le suivi du Clos Gaillard. Astrid de Montbron précise que l'inventaire du Vallon des Chênes est programmé pour l'automne 2023.

Idem pour la présentation d'une demande à Alès Agglomération pour le soutien aux associations forestières de son territoire à hauteur de 6 000 €.

6. Questions diverses

Astrid pose la question de la réponse à apporter aux propriétaires de bois brûlés qui interroge le GDF. Francis MATHIEU précise que le CRPF a rédigé une note technique sur les démarches à entreprendre suite à l'incendie de ses parcelles. Cette note peut être remise aux propriétaires concernés. Une réponse politique doit également être apportée. Cette question sera abordée au cours du CA du Syndicat qui va suivre.

L'AG du FOGFOR30 a eu lieu le 20 mai à Bouquet. Bernard CABANNES y représente le GDF.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François DROMEL lève la séance à 15h15.

PROCES-VERBAL du CONSEIL SYNDICAL du 20 septembre 2022, à Ribaute-les-Tavernes

Sujets spécifiques au Syndicat

Le Président du Syndicat, F. MATHIEU, ouvre la séance du Conseil syndical à 15h15.

1. Approbation du PV du Conseil syndical du 16 mai 2022

Le PV du conseil syndical est adopté à l'unanimité.

2. C.R. des actions et/ou réunions où le Syndicat est impliqué

Réunions LEADER

Jean-Marc NOUGUIER et Jeannine BOURRELY se sont rendus à une réunion au Vigan portant sur le prochain programme LEADER. Il s'agissait de déterminer des thèmes qui encadreront les futurs projets susceptibles de bénéficier de financements LEADER. Une autre réunion, sur le même thème, aura lieu prochainement à Saint-Ambroix.

CDPENAF

Francis MATHIEU a participé aux séances mensuelles (20 mai, 16 juin, 8 juillet et 8 septembre) à Nîmes (DDTM) de la CDPENAF qui, rappelons-le, examine et donne un avis sur certaines demandes concernant l'urbanisme et dont l'objectif est de préserver au mieux les espaces agricoles, forestiers et naturels.

SAFER

Jeannine BOURRELY participe régulièrement aux réunions départementales de la SAFER. Rappelons qu'il existe un accord pour qu'un représentant du Syndicat soit invité aux différents Comités Petite Région (CPR) SAFER quand les cessions de propriété concernent la forêt. Ainsi Francis MATHIEU a participé à la réunion du CPR Cévennes Nord, du 25 mai à Alès, où deux cessions comportaient un petit % de forêt sur Aujac et Peyremale. Rappelons que ces CPR ne donnent qu'un avis. Au cours de ce CPR, il a été question du cas de Bannières (Saint-Jean-du-Gard) qui comporte des terres agricoles, de la forêt et des bâtiments brigués par l'Etat (armée).

Chasse

Jean-Claude FONZES rappelle une nouvelle fois de lui signaler les zones à enjeux (reboisées ou à reboiser) afin qu'il intervienne auprès des Sociétés de chasse locales. Isabelle CORRE étant indisponible, il a participé à la Commission cynégétique du PNC du 8 juin. Il était également présent à la rencontre Syndicat/DDTM du 6 juillet en compagnie de Jeannine BOURRELY, Marc MAZERT et Francis MATHIEU. Cette entrevue avec Cyrille ANGRAND, Chef du Service Environnement-Forêt, et Patrick FAIRON son collaborateur « chasse – police de l'environnement » a permis une franche explication au sujet de la position des forestiers privés quant aux dégâts de gibier, (notamment sur le secteur Aigoual-Sud) en étant présents dans toutes les instances cynégétiques où ils obtiennent généralement l'augmentation des plans de chasse quand cela est nécessaire.

Projet de Parc Naturel Régional des Garrigues

L'assemblée générale de l'APREG s'est déroulée à Saint-Quentin-la-Poterie le 1^{er} juillet 2022. Marc MAZERT et Francis MATHIEU y représentaient le Syndicat. Le bureau d'étude travaillant sur la formalisation du PNR des Garrigues est en train de rendre ses conclusions et une décision sur la suite du projet devrait être prise d'ici la fin de l'année 2022. Des questions persistent sur la définition du périmètre de ce PNR et les questions liées au choix de la gouvernance sont toujours en instance.

PETR Uzège – Pont du Gard

Le 8 juin 2022, Marc MAZERT a participé à une nouvelle réunion du Conseil de développement de cette instance où il se fait le promoteur d'objectifs et d'actions pour la forêt de garrigues.

Parc National des Cévennes

Isabelle CORRE-HIRSINGER était présente à une réunion RSEOM lors de laquelle il a été évoqué un suivi satellite des forêts pour étudier la pression du gibier.

Bernard CABANNES a représenté le Syndicat lors d'une réunion sur le Sylvotrophée.

Georges BRUN et Francis MATHIEU participe au COPIL châtaigneraie à bois, démarche pilotée par le PNC qui doit aboutir avant la fin de l'année à la présentation d'un « plan d'action territorial pour la châtaigneraie des Cévennes » (fruitière et sylvicole).

DFCI

Jeannine BOURRELY, Jean-Claude FONZES, Marc MAZERT et Francis MATHIEU ont eu une entrevue avec M. ANGRAND, Chef du Service Environnement-Forêt, et Carole TROYE sa collaboratrice responsable « Forêt et DFCI » le 6 juillet 2023 à la DDTM. Après l'examen des questions de chasse (voir ci-dessus) diverses questions ont été abordées et principalement celles concernant les feux de forêts. Cyrille ANGRAND a annoncé la reprise des travaux concernant le prochain PDPFCI dès le début 2023 via un bureau d'étude. Concernant la plus grande participation d'un représentant du Syndicat ou de la forêt privée (CRPF) dans le dispositif opérationnel officiel (Groupe Contact rassemblant la DDTM, le Conseil départemental, l'ONF et le SDIS), Cyrille ANGRAND a conseillé de voir avec Mme la Préfète. De l'avis général, le contact avec Carole TROYE a été positif.

Les incendies de l'été 2022

Courant septembre, Carole TROYE (DDTM) a communiqué au Syndicat la cartographie des principaux incendies ayant affecté les forêts du Gard.

Le bilan de l'été 2022 est lourd mais il n'est pas catastrophique comparé à d'autres départements dont les chaînes de télévision d'info en continue nous ont abreuvé d'images tout l'été montrant à longueur de journée les flammes, les camions de pompiers et les hommes du feu en action. S'il faut naturellement souligner l'action de ces derniers, l'impact des images sur les pulsions morbides des pyromanes mériterait d'être quantifié et de faire l'objet de mesures encadrant la communication et qui entreraient dans l'arsenal de celles qui vont être mises en œuvre (si l'on en croit les déclarations officielles... à chaud !) pour réduire à l'avenir l'aléa feu de forêt.

Le bilan estival des feux de forêts du Gard s'élève à 113 départs de feux pour 1 228 ha brûlés. Le plus vaste incendie est celui de Bordezac (540 ha).

L'incendie des 7 et 8 juillet 2022 à Bordezac-Bessèges et Gagnières et ses conséquences inattendues pour une adhérente du Syndicat

Le Syndicat a été sollicité par une de ses adhérentes dont la totalité de la forêt (une quarantaine d'ha) a été victime de cet incendie.

Or, un terail minier (Terail du Malagra), qui se trouve sur l'une des parcelles (Lieu-dit Les Palets - Cne de Bessèges) de notre adhérente, est entré en combustion interne suite au passage du feu.

Les pompiers n'ayant pas réussi à éteindre le feu souterrain et celui-ci progressant toujours, la mairie de Bessèges, poussée par le Sous-préfet d'Alès (lui-même poussé par la DREAL) et se fondant sur l'expertise de GEODERIS, a établi un arrêté lui demandant à l'adhérente du Syndicat de faire procéder au défournement du terril, d'évacuer les bois recouvrant le terril et de dessoucher les arbres autour du terril sur un périmètre de sécurité d'une dizaine de mètres, ceci pour empêcher toute progression du feu souterrain par les racines. Toute cette opération devant être réalisée au plus tôt. Et bien entendu aux frais de la propriétaire ou, le cas échéant, à ceux de son assurance.

Complètement désarmée cette adhérente s'est donc adressé au Syndicat, qui par l'intermédiaire de son président, s'est emparé de l'affaire afin de lui apporter le meilleur soutien possible. Pour avoir vécu cela ailleurs, notamment lors de l'incendie mémorable de septembre 1985 dans l'ex bassin minier cévenol (4 800 ha !), le président Francis MATHIEU savait que ce type d'opération, fort délicate et dangereuse, ne peut être confiée qu'à des entreprises spécialisées et que son coût est gigantesque. En tous cas, bien au-delà des possibilités financières de cette adhérente aux revenus modestes. Les premières démarches ont été de contacter l'assurance RC du Syndicat qui s'est montrée incompétente, puis la Fédération pour un éventuel appui juridique, puis la rencontre du Sous-Préfet d'Alès (avec Marc MAZERT et Astrid de MONTBRON) sans résultat, puis celle du Maire de Bessèges (compréhensif mais obligé de suivre les consignes de l'Etat), puis celle du Président de la Communauté de communes (soutien moral), puis celles des parlementaires (Laurent BURGOA, sénateur, est intervenu auprès de la Préfète et de l'Etat sans résultat - pas de réponse à la demande de rendez-vous de la part du député) et celle du Président de l'association des Communes minières de France, via le président local de cette association, qui est intervenu auprès de l'Etat et de la Préfète également sans résultat.

La démarche suivante a été de rédiger et de faire adresser par notre adhérente un recours gracieux au maire (le 26/09) ce qui décale l'application de l'arrêté municipal de deux mois.

Entre temps notre adhérente a déposé une plainte contre X à la gendarmerie.

Autre démarche inattendue mais capitale : la mise en relation par l'association locale des communes minières avec un ingénieur de Charbonnages de France, fraîchement retraité, dont la spécialité de fin de carrière était le traitement des terrils en combustion. Celui-ci s'est rendu sur place le 12/09 et, à la demande de Francis MATHIEU, a bien voulu établir un rapport (à dire d'expert) dans lequel il donne son avis sur la manière de traiter le Terril du Malagra : défourner selon les techniques connues et avec le matériel adéquat en évaluant le coût de l'opération à plusieurs centaines de milliers d'euros ou bien, les risques pour le voisinage étant nuls et l'environnement du terril étant totalement brûlé, observer l'évolution du feu souterrain et aviser s'il prenant de l'ampleur, les pluies d'automne pouvant jouer en faveur de l'extinction naturelle du terril, au demeurant peu étendu et bien circonscrit par le terrain en place plutôt rocheux.

Avec l'accord de l'ingénieur de Charbonnages de France, son rapport a été adressé aux Maire et Sous-Préfet ? Ce dernier a accepté de temporiser et a fixé une réunion pour faire le point le 18 octobre.

Le Syndicat a aidé à la mise en place d'un périmètre de sécurité (pancartes, rubalise) et Francis MATHIEU a suivi et suit toujours l'évolution de la situation plusieurs fois par semaine. Celle-ci se traduit par une chaleur toujours très forte qui émane du terril et par la chute des pins et robiniers présents sur le terril ? Ceux-ci s'inclinent très lentement et finissent par tomber, de proche en proche, leur système racinaire étant entièrement calciné.

Une fois par semaine le SDIS suit également l'évolution à la caméra thermique.

Ce jour, 20 septembre, une nouvelle réunion (visioconférence) a eu lieu avec le conseil de notre Fédération nationale et son directeur.

Nous en sommes là. A suivre donc.

Toujours dans la rubrique DFCI, signalons l'entretien, le 31 mai 2022, avec Manon CHATELIER, apprentie chargée de mission Protection de la ressource en eau et Agriculture à la Source Perrier de Vergèze (NESTLE WATERS SUPPLY SUD). La Source PERRIER souhaite mettre en place un plan d'action pour la lutte contre les incendies sur l'impluvium de la source de Perrier ayant pour objectif final la protection de la ressource en eau souterraine. Manon CHATELIER recueille les avis des professionnels.

Signalons encore l'interview de Francis MATHIEU (suscitée par le Président de l'association Forêt Méditerranéenne) par le journaliste Alexandre ROZGA de FR3 Occitanie pour l'émission « Dimanche en politique » diffusée le dimanche 18 septembre à 11h30 et qui avait pour thème les incendies de l'été. Francis MATHIEU a insisté sur le drame vécu par les propriétaires forestiers qui, en un instant, perdent leur patrimoine (souvent familial) et tous les souvenirs affectifs qui s'y rapportent, en plus des pertes financières et environnementales. Au final décevant : long déplacement (près de Gignac), deux heures d'interview, deux minutes d'antenne...

Enfin, le Président rappelle que dans notre communication, en toutes occasions, nous devons nous faire les promoteurs des OLD car nous voyons bien trop souvent encore des camions de pompiers, et les soldats du feu qui les arment, stationner aux abords des mas ou lotissements mal ou pas débroussaillés alors que les flammes courent librement dans la forêt. Sans parler des risques encourus par les pompiers pour défendre des ensembles bâtis où il est difficile de manœuvrer.

Et pour en terminer avec ce long chapitre consacré à la DFCI, signalons que Francis MATHIEU et Marc MAZERT (réfèrent DFCI) représenteront le Syndicat à la « réunion de concertation sur les moyens de réduire les risques de feux de forêt dans le Gard » organisée par Mme la Préfète le 10 octobre 2022 à Nîmes.

Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes

Francis MATHIEU a participé le 14 juin à Bessèges au Copil de la CFT Pays des Cévennes. Une Fête de la forêt cévenole est dans les projets.

L'action « gemmage du Pin maritime » se poursuit : une première saison expérimentale de gemmage a eu lieu sur deux sites situés sur les parcelles de l'ASLGF du Chambon dirigée par Daniel DEMATEIS. La récolte définitive aura lieu le 23 septembre. Un espoir de filière innovante est en train de naître, ce qui pourrait revaloriser l'image du Pin maritime en Cévennes.

Comité Directeur de l'IDF

Le 10 juin 2022, Jeannine BOURRELY a accueilli dans sa Forêt de Bannières à Saint-Jean-du Gard le Comité Directeur de l'IDF, du coup « décentralisé ». Francis MATHIEU figurait parmi les invités. L'objectif de la journée était, à partir d'exemples observés en forêt, d'aborder les différents thèmes de recherche et de développement sur lesquels les chargés de mission de l'IDF travaillent. Ainsi ont été abordés les aspects diagnostic, sol, gestion, biodiversité, aménités, diffusion et formation, tout cela dans le contexte des changements climatiques. Journée fort enrichissante à laquelle participaient Anne-Marie BARREAU, présidente du CNPF et Eric SEVRIN, directeur IDF.

ORE à Vergèze

La réunion organisée par Forêt Méditerranéenne sur l'outil juridique « Obligation Réelle Environnementale » s'est déroulée chez Perrier à Vergèze le 7 juillet 2022. Marc MAZERT et Francis MATHIEU y étaient présents. Démarche volontaire, ce plan de gestion forestier, établi à l'aune de l'environnement, semble réconcilier forestiers et environnementalistes dans une même démarche.

Assises de la Coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise

Isabelle CORRE-HIRSINGER et Francis MATHIEU ont participé, à Meyrueis le 4 juillet, aux Assises de la Coopérative forestière dont l'aire d'intervention s'étend jusqu'au Gard. Rappelons qu'une Convention existe entre le Syndicat et la Coopérative pour l'emploi ponctuel d'Astrid de MONTBRON.

3. Communication

Court métrage « Entreprendre pour soi et les générations futures » produit par notre Syndicat grâce à un soutien financier du Syndicat mixte du Pays des Cévennes. Précédé par un travail méticuleux d'écriture du script, de repérage des sites de tournage et de discussions avec les interviewés, le tournage à proprement parlé s'est déroulé sur deux jours (18 et 19 mai) par le prestataire Studio 3 éléments. Le court-métrage a été livré l'avant-veille de notre assemblée générale comme s'y était engagé le prestataire. Le Président Francis MATHIEU remercie les administratrices (Jeannine BOURRELY et Béatrice DELGADO), les administrateurs (Jony BRES, Daniel DEMATEIS et Jean-Claude FONZES), ainsi que toutes les personnes qui ont participé au « casting » et à la réalisation de ce film. Et, en premier lieu, Astrid de MONTBRON, au four et au moulin !

Francis MATHIEU a été interviewé pour le court-métrage produit par le CRPF « **Les pins en Cévennes : ennemis ou alliés ?** ». Excellent film qui aborde avec des éléments objectifs la problématique des pins en Cévennes.

Il a également témoigné dans le film faisant la **promotion du projet de Parc Naturel Régional des Garrigues**.

Enfin, nous avons découvert dans le FORÊT DE FRANCE de septembre 2022 le portrait de notre collègue et ami Jean-Claude FONZES dans la rubrique « la forêt et vous / portrait ». Sur deux pages et sous le titre « **Une vie rêvée en forêt cévenole** », le journaliste Bernard Rérat dresse un portrait très attachant de Jean-Claude.

4. Demande de subvention au département pour 2023

Le président rappelle que depuis plus de 30 ans une convention lie le Conseil Départemental (ex Conseil Général) au Syndicat afin de mener dans le département des actions générales de développement auprès de l'ensemble des propriétaires forestiers ainsi que des actions de nature à préserver l'environnement et à favoriser la fonction sociale de la forêt. Il propose donc aux membres du Conseil syndical de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour l'année 2023 auprès du Conseil départemental du Gard à hauteur de 25 000 € sachant que le budget prévisionnel 2023 du Syndicat s'élève à 80 000 €. Il donne les grandes lignes du projet présenté notamment dans ses objectifs et actions pour y parvenir (voir délibération en annexe).

Ayant pris connaissance de l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité de ses membres de l'autoriser à présenter, au Conseil départemental du Gard, une demande de subvention de 25 000 € pour l'année 2023 et le charge d'effectuer toutes les formalités afférentes à cette demande.

5. Questions diverses

Patricia ORTIZ présente les devis pour la création de polos avec le logo du Syndicat. Vu les difficultés financières actuelles, il est décidé de revoir plus tard cette question.

L'AG du FOGEFOR30 a eu lieu le 20 mai à Bouquet. Jony BRES y représente le Syndicat et Bernard CABANNES y représente le GDF. Patricia ORTIZ indique qu'il y a 25 inscrits au prochain stage FOGEFOR.

Francis MATHIEU et Astrid de MONTBRON ont participé à l'assemblée générale de la Fédération nationale des Syndicats de Forestiers Privés (FRANSYLVA National) le 16 juin 2022 à Trets dans les Bouches-du-Rhône.

L'ordre du jour spécifique au Syndicat étant épuisé, Francis MATHIEU lève la séance à 16h.

Extrait du PROCES-VERBAL du CONSEIL SYNDICAL du 20 septembre 2022

Délibération n° 3 : Demande de subvention, pour 2023, au Conseil départemental du Gard, pour la poursuite des actions de protection (DFCI notamment) et de développement des forêts privées gardoises, pour un montant de 25 000 €.

Le président, Francis MATHIEU, expose que, depuis plus de 30 ans, une Convention lie le Conseil départemental du Gard et le Syndicat dont les champs d'actions concourent à une meilleure protection et gestion des espaces forestiers du département, notamment ceux appartenant à des propriétaires forestiers privés (près des ¾ des espaces boisés départementaux) ainsi qu'à une meilleure valorisation des produits et des services environnementaux et sociaux rendus par la forêt.

Il souligne les résultats significatifs que ce partenariat a généré sur la filière forêt-bois du département (notamment sur l'amont en sensibilisant et informant un important nombre de propriétaires forestiers privés) ainsi que sur la prise de conscience des nécessaires actions de prévention contre le risque de feu de forêt. Il précise que ces résultats transparaissent dans les rapports d'activités annuels présentés à la fin de chaque année au Service compétent successif du Département, aujourd'hui à la Direction de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement rural.

Vu les évolutions du climat (diminution des précipitations et hausse des températures) entraînant l'accroissement de la sensibilité des forêts aux dépérissements et aux incendies (les multiples incendies de l'été 2022 sont là hélas pour l'attester), Il insiste sur l'intérêt de poursuivre les actions engagées pour, d'une part, l'adaptation des forêts au réchauffement climatique ; d'autre part, pour tenir compte du contexte favorable à la consommation de bois (transition énergétique, matériau biosourcé,...) ; enfin, pour intégrer les besoins croissants de ressourcement en forêt pour les urbains dans un cadre qu'il faut organiser afin de ménager la cohabitation entre « consommateurs d'espace » et les enjeux de protection (DFCI), de production de bois et de préservation de la biodiversité.

Le président propose donc aux membres du Conseil syndical de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour l'année 2023 auprès du Conseil départemental du Gard à hauteur de 25 000 € sachant que le budget prévisionnel 2023 du Syndicat s'élève à 80 000 €. Il donne les grandes lignes du projet présenté notamment dans ses objectifs et actions pour y parvenir.

Ayant pris connaissance de l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité de ses membres de l'autoriser à présenter, au Conseil départemental du Gard, une demande de subvention de 25 000 € pour l'année 2023 et le charge d'effectuer toutes les formalités afférentes à cette demande.

Fait à Ribaute-les-Tavernes, le 22 septembre 2022

Le Président,



Francis MATHIEU